



# ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 30 AVRIL 2014

PV

**Présents :** Nicolas Savary, Willy Carrel, Mikaël Chassot, Gaëtan Chollet, Auguste Dupasquier, Luc Merian, Michel Romanens, Nicolas Sudan, Vincent Maudonnet, Patrice Papaux, Stéphane Vial.

**CFA :** Matthieu Raemy, Frédéric Ménétrey, Fritz Glauser,

**Secrétaire :** Jocelyne Brügger

**Lieu :** Hôtel de ville de Broc

**Heure :** 20h00

**Excusés :** Eric Perrin, Nicolas Savoy, Jean-Philippe Yerly, Fabien Thürler

## Ordre du jour :

1. Accueil et salutations (F. Glauser)
2. Approbation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs (F. Glauser)
3. a) Présentation du Projet Qualité paysage Gruyère-Veveysse (M. Raemy)  
b) Présentation du Projet Qualité paysage Jogne-Intyamon (P. Tercier)
4. Présentation des statuts (A. Dupasquier)
5. Constitution de l'Association et approbation des statuts (F. Glauser)
6. Elections du comité, du président et des vérificateurs des comptes (F. Glauser)
7. Divers

### **1. Accueil et salutations**

Monsieur **Fritz Glauser** souhaite la bienvenue à tous. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré afin que cette assemblée constitutive puisse avoir lieu. Il demande si la séance peut être tenue en français, il n'y a pas d'objection. Les personnes qui se sont excusées seront notées dans le PV.

### **2. Approbation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs**

**Fritz Glauser** annonce qu'il y a une petite modification à apporter à l'ordre du jour. Il en fait la lecture comme noté ci-dessus. **L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité** tel que mentionné.

Les scrutateurs suivants sont nommés : **Patrick Gapany, Ludovic Savoy, Benoît Romanens, Claude Clerc, Louis Kolly** et l'assemblée approuve ces nominations.

### **3. a) Présentation du Projet Qualité paysage Gruyère-Veveysse**

Monsieur **Matthieu Raemy** présente le projet à l'aide d'un power point joint au présent PV. Il retrace l'historique dans les grandes lignes et redonne des explications quant au projet. A la fin de sa présentation, il demande s'il y a des questions. Pas de questions. **Matthieu Raemy** propose à tous de faire partie du groupe de travail, il reste encore des places notamment pour la région de la Veveysse. Le groupe de travail sera appelé à se réunir entre trois et quatre fois entre la fin mai et la mi-juillet.

**Fritz Glauser** relève que les projets qui se mettent en route maintenant pourront profiter des projets déjà approuvés, les 70 projets amènent des idées et un certain nombre de mesures parmi lesquelles on pourra puiser.

### **b) Présentation du Projet Qualité Paysage Jogne-Intyamou**

Monsieur **Pascal Tercier**, président de l'association des agriculteurs QP Jogne-Intyamou salue toutes les personnes présentes. Il présentera le périmètre, leur méthode de travail et une ou deux mesures qui ont été acceptées. L'ensemble des communes qui font partie du projet représentent 235 km<sup>2</sup>. Le porteur du projet c'est l'association QP Vallée de la Jogne-Intyamou. Le mandataire du projet est le parc national avec les personnes compétentes qui travaillaient pour le parc.

Ils ont d'abord établi 6 unités paysagères. Ils ont ensuite procédé à l'analyse sensible avec les associations déjà présentes et en ont ressorti les points positifs et négatifs. L'étape suivante a été le travail avec les agriculteurs, les gens de la sylviculture et les acteurs du tourisme. Ils ont ensuite établi le catalogue des mesures au nombre de 24. La plus grande partie du travail a résidé dans l'établissement des contributions pour chaque mesure. 4 ont déjà été biffées par la confédération et 6 doivent être adaptées (souvent pour une question financière).

Il donne ensuite des exemples concrets : les tas d'épierrage font partie d'une mesure qui a été acceptée. La contribution s'élèvera à Fr. 20.- par tas sans limitation de nombre. Cela peut représenter jusqu'à 80 tas par alpage. Les clôtures avec des piquets en bois, minimum 100 m de clôture et longueur totale sans limite : Fr. 30.- par 100 mètres courant. Chemins non revêtus avec bande herbeuse, par exemple l'association Jogne-Intyamou a demandé à ce que la bande puisse être recouverte de plaques de béton ou de goudron ; cela a été refusé et demande une adaptation, les chemins avec bande herbeuse seront acceptés seulement sur l'exploitation et avec du gravier ou de la terre sur les bandes de roulement pour une contribution de 15.- les dix mètres courant. Les mesures du projet Jogne-Intyamou seront à fin mai sur le site de la confédération.

En ce qui concerne l'association, les agriculteurs doivent être membres. Par contre ce sont des délégués qui siègent à l'assemblée, 1 délégué pour 20 membres. Actuellement il y a 187 inscriptions. Le coût d'entrée n'est pas encore fixé, il se situera probablement aux alentours de Fr. 15.- par ha/SAU ou Fr. 10.- par PN et cette taxe d'entrée est pour 8 ans. Le montant est assez élevé mais une réserve est prévue pour un éventuel rapport intermédiaire.

Questions : qu'est-ce que les agriculteurs vont recevoir de ces mesures ?

Une simulation a été faite, sur les alpages c'est un bon résultat aux alentours de Fr. 80.- par PN et aux alentours de Fr. 180.- /ha de SAU. On remarque que pour une production très intensive, c'est difficile d'arriver à un montant élevé.

**Remarque d'un agriculteur** : c'est vrai que les gens aiment les clôtures de piquets en bois, le remuage des troupeaux à pied mais sur le fond quelles sont les personnes qui aiment vraiment se retrouver dans un bouchon à cause du remuage du troupeau ? Est-ce que nous sommes en train de nous ridiculiser à justifier ces contributions ! **Pascal Tercier** apporte la réponse suivante : les cloches, les meules de bois à côté du chalet et le remuage des troupeaux sont des mesures qui ont été refusées. Il rappelle que les agriculteurs sont libres de choisir les mesures qui leur conviennent au mieux et qu'ils sont libres d'adhérer au projet.

#### 4. Présentation des statuts

Il y a eu quelques modifications qui ont été apportées à la version envoyée par courrier. **Fritz Glauser** propose que chaque article soit lu et les éventuelles questions qui y seront liées tout de suite débattues. Il apporte la précision suivante : la commune de Châtel-sur-Monsalvens ne fait pas partie du projet Qualité Paysage Gruyère-Veveyse.

M. **Auguste Dupasquier** donne lecture de chaque article des statuts au nom du comité :

**Titre** : pas de question

**Article 1** : pas de question

**Article 2** : pas de question

**Article 3** : sans la commune de Châtel-sur-Monsalvens ; pas de question

**Article 4** : pas de question

**Article 5** : pas de question

**Article 6** : pas de question

**Article 7** : pas de question

**Article 8** : pas de question

**Article 9** : **Auguste Dupasquier** ajoute un complément : le comité a volontairement renoncé à présenter un projet financier, il faut d'abord connaître le nombre d'adhérents donc de ha/SAU et de PN et le catalogue des mesures pour qu'un règlement financier soit proposé à l'assemblée générale. Le financement ne fait donc pas partie des statuts. Pas de question

**Article 10** : pas de question

**Article 11** : pas de question

**Article 12** : pas de question

**Article 13** : pas de question

**Article 14** : pas de question

**Article 15** : pas de question

**Article 16** : pas de question

**Article 17** : pas de question

**Article 18** : pas de question

**Article 19** : pas de question

**Article 20** : pas de question

**Article 21** : pas de question

**Article 22** : pas de question

**Article 23** : pas de question

**Article 24** : pas de question

**Article 25** : Sans engagement de la part du comité, le projet devrait être financé par Fr. 12.-/ha de SAU et Fr. 8.- par PN suivant le nombre d'inscriptions. C'est pourquoi le financement a été reporté jusqu'à connaissance de ces paramètres. L'UPF joue le rôle de banque jusque là. Qu'advient-il du prix d'entrée si on décide de rejoindre dans deux ou trois ans ? Il y a deux avis : celui du comité et celui de l'UPF, la décision finale sera du ressort de l'assemblée générale. Pas de question

**Article 26** : pas de question

**Article 27** : pas de question

**Fritz Glauser** demande s'il y a encore des questions : Que se passe-t-il si des personnes renoncent en cours de route ? Réponse de M. **Frédéric Ménétrey** : il ne faut pas confondre avec les réseaux

## ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 30 AVRIL 2014

écologiques. C'est vraiment différent d'un RE, le gros de l'investissement se fera au départ du projet, une fois toutes les informations connues, l'assemblée générale adoptera un projet de financement qui sera établi par le comité. Celui qui ne veut pas adhérer ne s'inscrit pas comme membre. Le projet couvre le territoire et non les exploitations. Les 70 projets en cours nous offriront une belle palette de mesures. Le comité propose une inscription jusqu'à fin juin car il doit connaître le nombre d'intéressés d'ici fin juillet 2014. Il y a deux sources de financement : le coaching de la confédération avec un montant de Fr. 20'000.- et l'UPF qui fonctionne comme banque. Le cas des exploitations qui rejoignent le projet plus tard sera rediscuté par le comité.

Comme il n'y a plus de question, le point lecture des statuts est clos.

### 5. Constitution de l'Association et approbation des statuts

Fritz Glauser passe au vote des statuts. Il demande à ceux qui font partie du périmètre et seulement à ceux-là de voter.

Il demande à l'assemblée constitutive d'approuver les statuts et par la même occasion la constitution de l'association par main levée et aux scrutateurs de faire le décompte exacte des voix :

110 personnes votent oui, pas d'abstention, pas d'opposition. **Les statuts sont approuvés à l'unanimité et la constitution de l'association est approuvée à l'unanimité.**

### 6. Elections du comité, du président et des vérificateurs des comptes

La liste du comité est distribuée à toutes les personnes présentes et sera envoyée par courrier ces prochains jours. Fritz Glauser propose l'élection du comité : il donne lecture de tous les membres et leur demande de se lever. FG demande si quelqu'un souhaite rejoindre le comité. Ce n'est pas le cas. Il propose que ces élections se fassent par applaudissements. **Le comité est élu par applaudissements. Le président : M. Auguste Dupasquier est élu par applaudissements, la secrétaire Jocelyne Brügger est élue par applaudissements, le caissier, Jacques Menoud est élu par applaudissements.** Il annonce également que **M. Stéphane Vial** est proposé comme vice-président par le comité, il est également applaudi. FG remercie toutes ces personnes pour leur engagement.

L'association a besoin de deux vérificateurs et d'un suppléant :

**Les deux vérificateurs élus sont : Monsieur Henri Clément de Sorens et Monsieur Jean-Marc Currat de Le Crêt. Le suppléant est Monsieur Samuel Dupasquier de la Tour-de-Trême.**

### 7. Divers

FG ouvre la discussion :

- Comment s'effectueront les contrôles et qui paie ? Il y a deux types de contrôles, premièrement une grosse partie se fait par GELAN, ce sont des mesures facilement contrôlables par orthophoto et l'autre type sera le contrôle sur place effectué par l'AFAPI.
- Du point de vue administratif, combien de temps cela nécessite ? Cela va dépendre des mesures choisies, c'est assez simple sur GELAN.
- 11 mio de francs promis pour le canton de Fribourg, comment être sûrs que cette somme soit garantie sur 8 ans quand on entend déjà des coupes pour l'année prochaine de Fr. 115 mio ?

## ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 30 AVRIL 2014

Quelle garantie a-t-on pour se lancer dans ce projet ? Réponse de **Fritz Glauser** : Un contrat est un contrat, il y a des contributions de transitions qui sont prévues aussi pour une diminution de budget. L'USP va se défendre et refuser ces coupes budgétaires.

- Une remarque d'un agriculteur : il est inquiet du constat que de 4 ans en 4 ans 99,9 % des gens sont insatisfaits des contraintes et que aujourd'hui on établit un contrat de 8 ans pour des contraintes mises en place par des agriculteurs pour des agriculteurs, sans filet, que faire si on ne rentre pas dans nos frais ? Réponse : M. **Fritz Glauser** répond que les mesures seront connues avec leurs contributions respectives et que ce sera à chacun de calculer sa marge. M. **Auguste Dupasquier** n'est pas non plus convaincu à 100 % mais le train des mesures est là actuellement, il faut être clair, mettons en avant des mesures existant déjà sur nos exploitations. Le paquet des mesures Gruyère-Vevèyse sera disponible à la fin de l'année.

M. **Auguste Dupasquier** rappelle que l'inscription est à retourner jusqu'au 30 juin au plus tard. Les idées de mesures pour les différentes régions sont à faire part au comité par mail ou par écrit. La cotisation d'entrée, dépendante du nombre d'adhérents, devrait se situer aux alentours de Fr. 13.- par ha/SAU et que normalement seule une taxe d'entrée sera perçue. M. **Auguste Dupasquier** remercie l'UPF pour son soutien logistique dans ce projet.

Monsieur **Fritz Glauser** apporte quelques informations quant à l'initiative « Pour la sécurité alimentaire », la barre des 100'000 signatures a été atteinte, pour le canton de Fribourg 6'700 signatures, il en manque encore et demande aux agriculteurs présents de faire circuler ces feuilles de signatures et de les retourner à l'UPF. Cette initiative donnera du poids aux décisions pour la PA 2018-2021. Il remercie d'ores et déjà chacun pour leur soutien.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur **Fritz Glauser** clôt l'assemblée constitutive à 22 h 10.

La Secrétaire :

Le Président :

Jocelyne Brügger

Auguste Dupasquier

Granges-Paccot, le 5 mai 2014